

## Fiche signalétique

Date de révision 06-août-2015

Version 6

### Section 1 : IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

Nom du produit	VAL AR EN GLS SAF YLO
Code du produit	471.0021845
N° ID/ONU	UN1263
Utilisation recommandée	Peinture, Revêtements

#### Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Consulter la Section 16 pour plus de renseignements

The Valspar Corporation  
PO Box 1461  
Minneapolis, MN 55440

Valspar Industries, Inc.  
1915 Second St. W.  
Cornwall, Ontario K6H 5R6

Adresse de courriel [msds@valspar.com](mailto:msds@valspar.com)

Numéros de téléphone d'urgence 1-888-345-5732

### Section 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

Le produit a été classé conformément aux critères de danger du règlement sur les produits contrôlés (RPC) et la fiche signalétique contient tous les renseignements requis par le RPC

#### MENTIONS DE DANGER

Liquide combustible.

Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée CAUSE UNE IRRITATION DE LA PEAU Susceptible de provoquer le cancer Peut provoquer une allergie cutanée Peut provoquer somnolence ou vertiges Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

#### Classe de dangers du SIMDUT

B3 - Liquide combustible  
D2A - Matières très toxiques  
D2B - Matières toxiques



Mot indicateur

DANGER

Code du produit 471.0021845

PAGE 1 / 10

WPNA - CANADA WHMIS SDS

## PRÉVENTION

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail Se procurer les instructions avant l'utilisation Laver soigneusement le visage, les mains et toute surface de peau exposée après manipulation Utiliser du matériel électrique / de ventilation / d'éclairage antidéflagrant Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques Maintenir le récipient fermé de manière étanche

## INTERVENTION

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin

### YEUX

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin

### Peau

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin Laver les vêtements contaminés avant réutilisation EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher

### INHALATION

EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer

### INGESTION

EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin NE PAS faire vomir

## INCENDIE

En cas d'incendie : Utiliser du CO<sub>2</sub>, une poudre d'extinction ou une mousse pour l'extinction

## ENTREPOSAGE

Garder sous clef Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais Stocker dans un endroit bien ventilé

## ÉLIMINATION

Éliminer le contenu/les contenants conformément à la réglementation locale

## Section 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

Nom chimique	No. CAS	% en poids
Petroleum distillates, hydrotreated light	64742-47-8	25 - 50
Titanium dioxide	13463-67-7	5 - 10
Stoddard solvent	8052-41-3	3 - 5
Limestone	1317-65-3	1 - 3
Benzene, 1,2,4-trimethyl-	95-63-6	0.3 - 1
2-Butanone, oxime	96-29-7	0.3 - 1
Hexanoic acid, 2-ethyl-, cobalt(2+) salt (2:1)	136-52-7	0.1 - 0.3
2-Butoxyethanol	111-76-2	0.1 - 0.3

## Section 4 : PREMIERS SOINS

### PREMIERS SOINS

#### Conseils généraux

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin

#### Contact avec les yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin

#### Contact avec la peau

Code du produit 471.0021845

PAGE 2 / 10

WPNA - CANADA WHMIS SDS



### Précautions environnementales

Ne pas laisser s'écouler dans un égout, sur le sol ou dans un plan d'eau. Si le produit contamine des lacs, des rivières ou des eaux usées, veuillez en informer les autorités appropriées conformément à la réglementation locale. Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité. Les autorités locales doivent être avisées si des déversements importants ne peuvent pas être contenus.

### Méthodes de confinement

Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité.

### Méthodes de nettoyage

Éliminer les déchets ou les contenants usagés conformément aux règlements locaux. Nettoyer avec des détergents. Éviter les nettoyants aux solvants. Endiguer. Absorber avec une matière absorbante inerte (par ex., sable, gel de silice, liant acide, liant universel, sciure de bois). Ramasser et transférer dans des contenants correctement étiquetés. Nettoyer la surface contaminée à fond. Ramasser mécaniquement et mettre dans des contenants appropriés pour élimination.

## Section 7 : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

### Conseils sur la manutention sécuritaire

Empêcher l'accumulation de concentrations inflammables ou explosives de vapeurs dans l'air et éviter des concentrations de vapeurs supérieures aux limites d'exposition professionnelle. Les opérateurs doivent porter des chaussures et des vêtements antistatiques et les planchers doivent être de type conducteur. Utiliser la protection individuelle recommandée à la section 8. Ne jamais utiliser de pression pour vider un contenant. Se conformer aux lois sur la santé et la sécurité au travail. Empêcher le produit de pénétrer dans les drains. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre le long des planchers. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Utiliser uniquement avec une ventilation adéquate. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes et autres sources d'inflammation (c.-à-d., veilleuses, moteurs électriques et électricité statique). Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Utiliser des outils anti-étincelles et du matériel antidéflagration. Tout équipement utilisé lors de la manutention du produit doit être mis à la terre. Risque d'auto-allumage des chiffons de nettoyage, des essuie-tout, etc. Les matériaux contaminés doivent être trempés dans l'eau et placés dans un contenant métallique fermé avant leur élimination.

### Considérations générales sur l'hygiène

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.

### Conditions d'entreposage

Garder/entreposer dans le contenant d'origine seulement. Entreposer conformément à la réglementation locale. Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé. Les contenants qui ont été ouverts doivent être soigneusement refermés et maintenus en position verticale pour éviter les fuites. Conserver le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien ventilé. Conserver le récipient bien fermé dans un endroit sec et frais.

## Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### Directives relatives à l'exposition

#### Limites d'exposition

Si S\* apparaît dans le tableau de la LEMT, cela indique que ce produit chimique comporte une mention PEAU.

Nom chimique	ACGIH TLV	Alberta	British Columbia	TWA - Ontario	Quebec	OSHA PEL
Petroleum distillates, hydrotreated light 64742-47-8			TWA: 200 mg/m <sup>3</sup> S*			
Titanium dioxide 13463-67-7	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> TWA: 3 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 15 mg/m <sup>3</sup> total dust
Stoddard solvent 8052-41-3	TWA: 100 ppm	TWA: 100 ppm TWA: 572 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 290 mg/m <sup>3</sup> STEL: 580 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 525 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 100 ppm TWA: 525 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 500 ppm TWA: 2900 mg/m <sup>3</sup>
Limestone 1317-65-3		TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> TWA: 3 mg/m <sup>3</sup> STEL: 20 mg/m <sup>3</sup>		TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 15 mg/m <sup>3</sup> total dust TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> respirable fraction
Benzene, 1,2,4-trimethyl- 95-63-6	TWA: 25 ppm	TWA: 25 ppm TWA: 123 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 25 ppm	TWA: 25 ppm	TWA: 25 ppm TWA: 123 mg/m <sup>3</sup>	
2-Butoxyethanol 111-76-2	TWA: 20 ppm	TWA: 20 ppm TWA: 97 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 20 ppm	TWA: 20 ppm	TWA: 20 ppm TWA: 97 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 50 ppm TWA: 240 mg/m <sup>3</sup> S*

Code du produit 471.0021845

PAGE 4 / 10

WPNA - CANADA WHMIS SDS

## Mesures d'ingénierie

Vérifier que la ventilation est adéquate, en particulier dans des zones confinées. Procurer une ventilation locale. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

## Équipement de protection individuelle

### Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection à fermeture étanche.

### Protection des mains

Il n'existe pas de matériaux ou de combinaisons de matériaux à gants qui procureront une résistance illimitée à des produits chimiques individuels ou combinés. S'assurer de ne pas excéder le temps de protection du matériau du gant. Se référer au fournisseur du gant pour des renseignements sur le temps de protection pour un type de gants en particulier. Il faut suivre les instructions et les renseignements fournis par le fabricant des gants relativement à l'utilisation, à l'entreposage, à l'entretien et au remplacement. Les gants doivent être remplacés régulièrement ainsi qu'en présence de toute indication de dommage au matériau du gant. Toujours s'assurer que les gants sont exempts de défauts et qu'ils sont entreposés et utilisés de la bonne façon. La performance ou l'efficacité des gants peuvent être réduites par des dommages physiques/chimiques et un mauvais entretien. Porter des gants de protection.

### Protection de la peau et du corps

Porter des vêtements antistatiques de fibres naturelles ou de fibres synthétiques qui résistent aux températures élevées. Porter des vêtements de protection imperméables, y compris des bottes, des gants, un sarrau de laboratoire, un tablier ou une combinaison, pour empêcher le contact avec la peau. Porter un vêtement de protection approprié.

### Protection respiratoire

Lorsque les travailleurs sont exposés à des concentrations qui excèdent la limite d'exposition, ils doivent utiliser des appareils respiratoires approuvés appropriés

### Thermal Protection

Aucun renseignement disponible

## Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans un égout, sur le sol ou dans un plan d'eau. Les autorités locales doivent être avisées si des déversements importants ne peuvent pas être contenus.

## Section 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide
Aspect	Aucun renseignement disponible
Odeur	Solvant
Couleur	Jaune
Seuil olfactif	Aucun renseignement disponible
Valeur du pH	Aucun renseignement disponible
Point de fusion/point de congélation	Aucun renseignement disponible
Point d'ébullition / intervalle d'ébullition	Aucun renseignement disponible °C / °F
Point d'éclair	40 °C / 104 °F
Taux d'évaporation	Aucun renseignement disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucun renseignement disponible
Limite d'inflammabilité dans l'air	
Limite supérieure d'inflammabilité:	Aucun renseignement disponible
Limite inférieure d'inflammabilité:	Aucun renseignement disponible
Pression de vapeur	Aucun renseignement disponible
Densité de vapeur	Aucun renseignement disponible
Density (lbs per US gallon)	8.59
Densité	1.03
Solubilité(s)	Aucun renseignement disponible
Coefficient de partage	Aucun renseignement disponible
Température d'auto-inflammation	Aucun renseignement disponible
Température de décomposition	Aucun renseignement disponible
Viscosité cinématique	Aucun renseignement disponible
Viscosité dynamique	Aucun renseignement disponible

Code du produit 471.0021845

PAGE 5 / 10

WPNA - CANADA WHMIS SDS

## Autres informations

### Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

<b>Stabilité</b>	Stable dans des conditions normales.
<b>Matières incompatibles</b>	Agents oxydants forts.
<b>Conditions à éviter</b>	Chaleur, flammes et étincelles.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ). Oxydes d'azote (NO <sub>x</sub> ).
<b>Possibilité de réactions dangereuses</b>	Aucun dans des conditions normales de traitement.
<b>Polymérisation dangereuse</b>	Aucun dans des conditions normales de traitement.

### Section 11 : DONNÉES TOXICOLOGIQUES

#### Informations sur les effets toxicologiques

#### Informations sur les voies d'exposition probables

##### **Contact avec les yeux**

Non applicable

##### **Contact avec la peau**

CAUSE UNE IRRITATION DE LA PEAU

Peut provoquer une allergie cutanée

##### **INGESTION**

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

##### **INHALATION**

Peut provoquer somnolence ou vertiges

#### Mesures numériques de la toxicité - Renseignements sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50 par voie cutanée	CL50 par inhalation
Petroleum distillates, hydrotreated light	> 5000 mg/kg ( Rat )	> 2000 mg/kg ( Rabbit )	> 5.2 mg/L ( Rat ) 4 h
Titanium dioxide	> 10000 mg/kg ( Rat )	-	-
Stoddard solvent	-	-	-
Limestone	-	-	-
Benzene, 1,2,4-trimethyl-	= 3280 mg/kg ( Rat )	> 3160 mg/kg ( Rabbit )	= 18 g/m <sup>3</sup> ( Rat ) 4 h
2-Butanone, oxime	= 930 mg/kg ( Rat )	= 0.2 mg/kg ( Rabbit )	= 20 mg/L ( Rat ) 4 h
Hexanoic acid, 2-ethyl-, cobalt(2+) salt (2:1)	-	-	-
2-Butoxyethanol	= 470 mg/kg ( Rat )	= 99 mg/kg ( Rabbit )	= 450 ppm ( Rat ) 4 h

#### Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

**Corrosion cutanée/irritation cutanée** CAUSE UNE IRRITATION DE LA PEAU

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Non applicable

**Sensibilisation cutanée** Peut provoquer une allergie cutanée

**Sensibilisation respiratoire** Non applicable

**Mutagénicité sur les cellules germinales** Non applicable

**Cancérogénicité** Susceptible de provoquer le cancer

**Toxicité pour la reproduction** Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)** Peut provoquer somnolence ou vertiges

**Code du produit 471.0021845**

PAGE 6 / 10

WPNA - CANADA WHMIS SDS

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)** Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée  
**Risque d'aspiration** Non applicable

**Cancérogénicité**

Selon les données de l'IARC, Volume 93, aucune exposition importante aux particules primaires de dioxyde de titane due à leur emploi dans les peintures n'est susceptible de se produire, car le pigment est lié à d'autres matériaux.

Nom chimique	ACGIH	CIRC	NTP	OSHA
Titanium dioxide		Group 2B		X
Hexanoic acid, 2-ethyl-, cobalt(2+) salt (2:1)		Group 2B		X
2-Butoxyethanol	A3			

**ACGIH (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux)**

A3 - cancérogène chez l'animal

**CIRC (Centre international de recherche sur le cancer)**

Groupe 2B - Cancérogène possible pour l'homme

**OSHA (Administration de la sécurité et de la santé professionnelle du département du travail des États-Unis)**

X - Présent

**Section 12 : RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES**

**Écotoxicité**

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Polluant marin Cette substance satisfait la définition de polluant marin

Précautions environnementales Empêcher le produit de pénétrer dans les drains.

Nom chimique	Algues/plantes aquatiques	Poissons	Crustacés
Petroleum distillates, hydrotreated light	-	= 2.4 mg/L Oncorhynchus mykiss 96h LC50 = 2.2 mg/L Lepomis macrochirus 96h LC50 = 45 mg/L Pimephales promelas 96h LC50	-
Titanium dioxide	-	-	-
Stoddard solvent	-	-	-
Limestone	-	-	-
Benzene, 1,2,4-trimethyl-	-	7.19 - 8.28 mg/L Pimephales promelas 96h LC50 = 7.72 mg/L Pimephales promelas 96h LC50	= 6.14 mg/L Daphnia magna 48h EC50
2-Butanone, oxime	= 83 mg/L Desmodesmus subspicatus 72 h EC50	777 - 914 mg/L Pimephales promelas 96h LC50 = 760 mg/L Poecilia reticulata 96h LC50	= 750 mg/L Daphnia magna 48h EC50
Hexanoic acid, 2-ethyl-, cobalt(2+) salt (2:1)	-	-	-
2-Butoxyethanol	-	= 2950 mg/L Lepomis macrochirus 96h LC50 = 1490 mg/L Lepomis macrochirus 96h LC50	> 1000 mg/L Daphnia magna 48h EC50

**Persistance et dégradabilité** Aucun renseignement disponible.

**Bioaccumulation** Aucun renseignement disponible.

**Mobilité** Aucun renseignement disponible.

Nom chimique	Coefficient de répartition (n-octanol/eau)
Petroleum distillates, hydrotreated light	-
Titanium dioxide	-

**Code du produit 471.0021845**

Stoddard solvent	-
Limestone	-
Benzene, 1,2,4-trimethyl-	3.63
2-Butanone, oxime	0.65
Hexanoic acid, 2-ethyl-, cobalt(2+) salt (2:1)	-
2-Butoxyethanol	0.81

### Section 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

<b>Déchets de résidus/produits inutilisés</b>	L'élimination doit être conforme aux lois et aux réglementations régionales, nationales et locales
<b>Emballages contaminés</b>	Une élimination inappropriée ou une réutilisation de ce contenant peut être dangereuse et illégale.

### Section 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

	<u>TMD</u>	<u>IMDG</u>	<u>IATA</u>
N° ID/ONU	UN1263	UN1263	UN1263
Nom officiel d'expédition	Peinture	Peinture	Peinture
<b>Classe de danger</b>	3	3	3
<b>Groupe d'emballage</b>	III	III	III
<b>Danger pour l'environnement</b>	Oui		
<b>Polluant marin</b>	Cette substance satisfait la définition de polluant marin		
<b>Polluant marin</b>	Petroleum distillates, hydrotreated light , Stoddard solvent		
<b>Dispositions particulières</b>		163, 223, 955	A3, A72
		<b>EmS-N°</b> F-E, S-E	
<b>Transport en vrac conformément à l'Annexe II de la Convention MARPOL 73/78 et au Recueil IBC</b>			Aucun renseignement disponible

### Section 15 : INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION

#### Inventaires internationaux

<b>TSCA</b> - États-Unis - Section 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)	Tous les composants sont inscrits ou exemptés d'une inscription
<b>DSL</b> - Liste intérieure des substances pour le Canada	Tous les composants ne sont pas inscrits ou exemptés d'une inscription

**Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du règlement sur les produits contrôlés (RPC) et la fiche signalétique contient tous les renseignements requis par le RPC**

#### **Classe de dangers du SIMDUT**

B3 - Liquide combustible  
D2A - Matières très toxiques  
D2B - Matières toxiques



Nom chimique	Canada - 2013 NPRI (National Pollutant Release Inventory)
Petroleum distillates, hydrotreated light	Part 5, Other Groups and Mixtures
Stoddard solvent	Part 5, Other Groups and Mixtures
Benzene, 1,2,4-trimethyl-	Part 1, Group A Substance Part 5, Individual Substances
Hexanoic acid, 2-ethyl-, cobalt(2+) salt (2:1)	Part 1, Group A Substance
2-Butoxyethanol	Part 1, Group A Substance Part 5, Individual Substances

#### SGH - Classification

Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 2
Sensibilisation cutanée	Catégorie 1
Cancérogénicité	Catégorie 2
Toxicité pour la reproduction	Catégorie 2
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Catégorie 3
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Catégorie 1
Toxicité par aspiration	Catégorie 1
Liquides inflammables	Catégorie 3

### Éléments d'étiquetage



**Mot indicateur**

**DANGER**

### **MENTIONS DE DANGER**

Liquide et vapeurs inflammables

CAUSE UNE IRRITATION DE LA PEAU

Peut provoquer une allergie cutanée

Susceptible de provoquer le cancer

Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus

Peut provoquer somnolence ou vertiges

Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

### **PRÉVENTION**

Se procurer les instructions avant l'utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. Laver soigneusement le visage, les mains et toute surface de peau exposée après manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaude. - Ne pas fumer. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser du matériel électrique / de ventilation / d'éclairage antidéflagrant. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

### **INTERVENTION**

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.

#### **Yeux**

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

#### **Peau**

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

#### **INHALATION**

EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

#### **INGESTION**

EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. NE PAS faire vomir.

#### **INCENDIE**

En cas d'incendie : Utiliser du CO<sub>2</sub>, une poudre d'extinction ou une mousse pour l'extinction.

### **ENTREPOSAGE**

**Code du produit 471.0021845**

PAGE 9 / 10

WPNA - CANADA WHMIS SDS

Garder sous clef. Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

#### ÉLIMINATION

Éliminer le contenu/les contenants conformément à la réglementation locale.

#### DANGERS NON CLASSÉS AILLEURS (DNCA)

Non applicable.

#### AUTRES DANGERS

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme. matière spontanément inflammable. Risque d'auto-allumage des chiffons de nettoyage, des essuie-tout, etc. Les matériaux contaminés doivent être trempés dans l'eau et placés dans un contenant métallique fermé avant leur élimination.

**TOXICITÉ AIGUË INCONNUE** .0001 % du mélange est constitué de composants d'une toxicité inconnue.

### Section 16 : AUTRES INFORMATIONS

#### HMIS

Risques pour la santé 3\*

\* = Danger chronique pour la santé

Inflammabilité 2

Dangers physiques 0

PROTECTION INDIVIDUELLE X

#### Adresse du fournisseur

Valspar Consumer Headquarters 8725 W. Higgins Rd. Suite 1000 Chicago, IL 60631 773-628-5500	The Valspar Corporation 4999 36th St. Grand Rapids, MI 49512 800-253-3957	Valspar Plasti-Kote 1636 Shawson Dr. Mississauga, Ontario L4W 1N7 905-671-8333
--	--	---

Préparée par Intendance de produit

Date de révision 06-août-2015

Note de révision Aucun renseignement disponible

#### Avis de non-responsabilité

Les indications présentes sur cette fiche de données de sécurité (FDS) sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, sur les législations nationales en vigueur et sur les directives de l'UE. Comme le fournisseur n'a aucune connaissance ni aucun contrôle concernant les conditions d'utilisation spécifiques du produit, l'utilisateur a pour responsabilité de s'assurer que les exigences de la législation applicable sont respectées. Cette FDS ne doit pas être interprétée comme une garantie de performance technique ou comme étant une garantie de compatibilité avec des applications spécifiques. À MOINS QUE LE FOURNISSEUR EN AIT CONVENU DIFFÉREMMENT PAR ÉCRIT, LE FOURNISSEUR N'ACCORDE AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE OU TACITE, ET DÉCLINE EXPRESSÉMENT TOUTES LES GARANTIES ET LES CONDITIONS IMPLICITES Y COMPRIS UNE GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE, DE SON ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER, DE L'ABSENCE DE CONTREFAÇON DE BREVETS OU DE VIOLATION DE DROITS DE TIERS. LE FOURNISSEUR DÉCLINE TOUTE RESPONSABILITÉ EN CAS DE DOMMAGES DIRECTS, INDIRECTS, IMMATÉRIELS OU PARTICULIERS.

**Fin de la fiche signalétique**